



*Comité international de planification (CIP)
pour la souveraineté alimentaire
Groupe de travail sur la biodiversité agricole*



25 Février 2021

Comité international de planification (CIP) pour la souveraineté alimentaire

Session informelle de la vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique, technique et technologique (SBSTTA-24)

Déclaration du CIP

Point 7 de l'ordre du jour : Biodiversité et agriculture

Le Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire (CIP) est une plateforme mondiale qui rassemble les peuples indigènes et les petits producteurs d'aliments impliqués dans la conservation, l'utilisation durable, le développement et la gouvernance de la biodiversité agricole, qui est la base de la souveraineté alimentaire.

Le point 7 de l'ordre du jour de l'OSASTT sur la biodiversité et l'agriculture met à juste titre l'accent sur la biodiversité des sols, qui a longtemps été et est toujours la mieux préservée par les paysans, les pasteurs, les habitants des forêts, les peuples autochtones et d'autres petits producteurs alimentaires qui nourrissent la majorité de la planète.

Il semble donc y avoir deux omissions graves dans le projet de plan d'action 2020-2030 (réf : CBD/SBSTTA/24/7/Rev.1, annexe II). Premièrement, l'agroécologie n'est pas mentionnée dans l'ensemble du plan d'action et, deuxièmement, les petits producteurs alimentaires identifiés par l'UNDROP ne sont toujours pas reconnus.

Le plan d'action devrait mettre l'accent sur le rôle fondamental de l'agroécologie dans la restauration, le maintien et le développement de la biodiversité des sols. Dans l'élément 2, "Encourager l'utilisation de pratiques de gestion durable des sols", ni les pratiques agroécologiques des communautés paysannes et indigènes ni les connaissances traditionnelles connexes ne sont directement mentionnées parmi les activités qui préservent la biodiversité des sols.

Comme indiqué au point 45 du document de référence et comme reconnu dans la décision XIII/3, paragraphe 27, "la conférence des parties a reconnu l'importante contribution des communautés autochtones et locales, en particulier en tant que gestionnaires des centres d'origine de la diversité



*Comité international de planification (CIP)
pour la souveraineté alimentaire
Groupe de travail sur la biodiversité agricole*



agricole, et leur rôle dans la gestion et la restauration des écosystèmes critiques, la rotation écologique et l'agroforesterie".

Il est donc encore plus flagrant que notre rôle dans le maintien de la biodiversité ne soit pas explicitement reconnu dans le plan d'action.

Nous ne pouvons pas nous empêcher de nous demander quels intérêts particuliers rendent si difficile l'inclusion de l'agroécologie dans la stratégie mondiale de préservation de la biodiversité. Plutôt que de recourir de manière répétée à une "agriculture durable" mal définie, le plan d'action doit appeler à une transition agroécologique si nous voulons réellement protéger et préserver la biodiversité, tant en surface qu'en sous-sol.

Nous recommandons l'ajout d'un cinquième objectif au plan d'action : 5) Reconnaître, soutenir et garantir le rôle et les droits des peuples indigènes et des petits producteurs alimentaires dans le maintien de la biodiversité par l'agroécologie.

Enfin, nous nous joignons à d'autres pour mettre en garde contre l'inclusion de termes non définis dans la CDB, tels que "solutions basées sur la nature" qui peuvent potentiellement ouvrir des portes pour des "voies d'atténuation" telles que le boisement à grande échelle qui ne sont ni "naturelles", ni des "solutions" et détourner l'attention d'actions véritablement transformatrices. La CDB a sa propre terminologie bien définie en matière d'"approches fondées sur les écosystèmes" (décision V/6), et devrait continuer à les utiliser plutôt que d'adopter une nouvelle terminologie vague et indéfinie.

L'agriculture industrielle, en particulier la déforestation et les monocultures pour l'alimentation du bétail, la surutilisation d'antimicrobiens dans la production animale intensive et la perte de races de plantes et d'animaux qui en découle ont de graves conséquences sur la fertilité des sols et la biodiversité. L'action doit être orientée vers des solutions agroécologiques qui soutiennent la biodiversité sous toutes ses formes et à tous les niveaux (génétique, espèces et agroécosystème). Les objectifs 1, 6, 9, 13, 14, 15, 16 et 17 actuellement proposés dans le cadre du GBF doivent tenir compte de cette question.